

Réunion de 2008
Genève, 1^{er}-5 décembre 2008

Réunion d'experts
Genève, 18-22 août 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou
élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher
les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les
sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles
d'être exploités à des fins interdites par la Convention**

**FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DEPUIS 2005
EN MATIÈRE DE CODES DE CONDUITE**

Texte soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

On trouvera dans le présent document de fond une étude des faits nouveaux intervenus en matière de codes de conduite depuis 2005, année où le sujet a été examiné pour la dernière fois par les États parties. On y actualise les informations figurant dans les documents de fond établis pour les réunions tenues en 2005 au titre de la Convention et il faudrait le lire à la lumière de ces documents (BWC/MSP/2005/MX/INF.1, BWC/MSP/2005/MX/INF.2, BWC/MSP/2005/MX/INF.3 et BWC/MSP/2005/MX/INF.4).

I. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

Organisation de coopération et de développement économiques

1. En septembre 2004, le Programme international de l'OCDE sur l'avenir a réuni 55 participants sélectionnés dans les milieux industriels ou universitaires, les organismes publics de recherche, les associations scientifiques, le secteur de l'édition scientifique et le secteur public pour examiner la question de la promotion d'une gestion avisée et responsable des sciences biologiques et la question des moyens d'éviter tous abus de la recherche et des ressources. À la suite de cette réunion, il a élaboré un programme de suivi sur la sûreté biologique qui a conduit à la création au milieu de l'année 2005 d'un site Web consacré aux codes relatifs à la sûreté biologique: <http://www.biosecuritycodes.org>.

2. Ce site «entend fournir une information vivante sur les mécanismes de surveillance dans le monde (notamment sur les codes de conduite de la communauté des chercheurs en biosciences) afin de promouvoir une surveillance responsable et d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine». Il contient des informations sur les diverses parties prenantes dans le domaine de la sûreté biologique à travers le monde et sur leurs activités; des informations sur les événements et projets relatifs à la sûreté biologique; des informations sur les codes et des exemples de codes; un glossaire des termes pertinents; des informations sur la législation pertinente dans divers pays; et des documents de base sur la sûreté biologique et les sciences biologiques.

Unesco

3. La Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'Unesco a continué à travailler sur la question des codes déontologiques des scientifiques. En octobre 2005, à sa trente-troisième session, la Conférence générale de l'Unesco a demandé au Directeur général de l'Unesco «de poursuivre, en coopération avec le Conseil international pour la science et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), la réflexion sur la question de l'éthique scientifique, et de soumettre un rapport au Conseil exécutif de l'Unesco à sa cent soixante-quinzième session (septembre-octobre 2006)¹.

4. Donnant suite à cette demande, l'Unesco a organisé une série de réunions consultatives avec des scientifiques, des philosophes, des décideurs, des organisations nationales, régionales et internationales pertinentes et des parties prenantes. Les réunions ont eu lieu à Tokyo (avril 2006), New Delhi (avril 2006), Genève (mai 2006), Bangkok (mai 2006), Belo Horizonte (mai 2006), et Séoul (mai 2006). De nouvelles consultations qui devaient se tenir en Afrique et au Moyen-Orient n'ont pas eu lieu. L'Unesco a aussi rassemblé les codes de conduite existant dans divers domaines scientifiques et professionnels ainsi que dans diverses régions et dans divers États membres et les a analysés. Une analyse provisoire des codes de conduite et des codes d'éthique² a été publiée en septembre 2006.

¹ Conférence générale de l'Unesco, résolution 33C/R.39(4), texte à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001428/142825f.pdf>.

² <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001473/147335E.pdf> (en anglais seulement).

5. La COMEST a tenu les 27 et 28 juin 2006 une réunion extraordinaire, au cours de laquelle elle a recommandé que les réflexions et consultations internationales soient poursuivies afin de définir un cadre éthique général pour guider les activités scientifiques qui, au-delà des scientifiques, sur lesquels l'accent a été mis, intéresseront d'autres parties prenantes; que l'Unesco, avec les conseils de la COMEST, élabore un tel cadre; que l'on élabore et applique ensuite les codes déontologiques des scientifiques en s'appuyant sur les pouvoirs publics et la communauté scientifique. Elle a aussi déclaré qu'un processus largement ouvert à toutes les parties prenantes était donc nécessaire.

6. Le rapport du Directeur général de l'Unesco³, dans lequel les activités susmentionnées étaient présentées de manière détaillée, a été dûment soumis au Conseil exécutif. Selon ce rapport, il ressortait des réunions consultatives, entre autres, que:

- i) Des codes de conduite et des programmes d'éducation et de formation à l'éthique peuvent contribuer à éclairer les scientifiques sur leurs responsabilités éthiques et juridiques et donc favoriser une culture de la responsabilité et la sensibilisation;
- ii) Des règles harmonisées au plan international s'avèreraient en outre utiles en cas de pression exercée sur des scientifiques pour qu'ils acceptent de ne pas tenir compte des normes internationales dans leur activité;
- iii) Les gouvernements et les scientifiques doivent travailler de concert à l'élaboration et à la mise en œuvre de règles;
- iv) Un accord international sur la façon d'aborder l'éthique scientifique et la responsabilité des scientifiques se heurtera à des divergences de vues. Les organisations internationales peuvent contribuer à surmonter ces divergences en offrant une tribune internationale où en débattre;
- v) Dans le cadre de tous efforts visant à élaborer et faire respecter des normes internationales d'éthique dans le domaine scientifique, il faut tenir compte des différences culturelles entre les pays.

7. Le Conseil exécutif «a pris note» des recommandations de la COMEST, mais n'a pris aucune décision sur des mesures spécifiques. Il a seulement «encouragé» la COMEST à poursuivre ses consultations avec les parties prenantes⁴.

³ Conseil exécutif de l'Unesco, document 175EX/14, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001467/146733f.pdf>.

⁴ Conseil exécutif de l'Unesco, 175EX/Decision 13, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001481/148150f.pdf>.

II. ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES ET INSTITUTIONS PROFESSIONNELS

Groupe interacadémies sur les questions internationales (IAP)

8. L'IAP est un réseau international d'académies des sciences. En décembre 2005, il a diffusé une déclaration sur la sûreté biologique⁵, qui a été approuvée par 68 académies nationales des sciences à travers le monde. Il était reconnu dans cette déclaration que les scientifiques ont une responsabilité particulière à assumer face aux problèmes de «double usage» et d'utilisation abusive de la science et de la technologie et cinq principes ont été présentés pour guider les scientifiques et les communautés scientifiques locales qui souhaitent élaborer un code de conduite pour leur propre usage. Ces cinq principes étaient les suivants: sensibilisation; sécurité et sûreté; éducation et information; obligation de rendre compte; et surveillance.

Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM)

9. L'UISM, l'une des 29 unions scientifiques du Conseil international pour la science (ICSU), compte 113 sociétés membres et 14 membres associés représentant plus de 100 pays.

Elle encourage la recherche et la liberté des échanges d'informations scientifiques pour l'amélioration de la santé et du bien-être de l'humanité et pour l'environnement. Elle agit vigoureusement pour éviter que les connaissances et les ressources ne soient utilisées à des fins contraires. Plus précisément, elle agit en faveur d'une conduite éthique de la recherche et de la formation dans les domaines de la sûreté et de la sécurité biologiques afin de prévenir les utilisations de micro-organismes comme armes biologiques de manière à protéger la santé publique et à favoriser la paix mondiale.

10. L'UISM a présenté à son Assemblée générale, le 27 juillet 2005, son Code d'éthique contre l'utilisation à mauvais escient des connaissances scientifiques, de la recherche et des ressources (Code of Ethics against Misuse of Scientific Knowledge, Research and Resources)⁶, lequel a été révisé le 30 septembre 2005 et finalement approuvé le 28 avril 2006. L'UISM demande à toutes ses sociétés membres d'adopter ou élaborer un code d'éthique pour prévenir l'utilisation à mauvais escient des connaissances et ressources scientifiques.

Société coréenne pour la biologie moléculaire et cellulaire (République de Corée)

11. La Société coréenne pour la biologie moléculaire et cellulaire a publié son Code d'éthique⁷ en octobre 2005. Le Code porte sur la conscience de l'intérêt public et la protection de la vie humaine et de l'environnement, ainsi que sur l'amélioration de la santé et du bien-être des êtres humains, mais ne mentionne pas expressément la sûreté biologique, la prévention des utilisations à mauvais escient ou les préoccupations suscitées par les armes biologiques.

⁵ <http://royalsociety.org/displaypagedoc.asp?id=17463> (en anglais seulement).

⁶ http://www.iums.org/about/about_us-Codeethics.html.

⁷ <http://ksmb.or.kr/home/eng/Charter%20of%20Ethics%20for%20Life%20Science%20Researchers.pdf>.

Institute of Medicine and National Research Council of the National Academies
(États-Unis d'Amérique)

12. En 2006, l'Institute of Medicine and National Research Council of the National Academies a publié des recommandations sur cette question. L'institut n'a pas officiellement adopté un code de conduite, mais il a publié un rapport intitulé «Globalization, Biosecurity, and the Future of the Life Sciences» (La mondialisation, la sûreté biologique et l'avenir des sciences du vivant)⁸. Il y examine les risques croissants résultant des avancées biomédicales et de la mondialisation des compétences scientifiques et techniques et demande que des efforts coordonnés soient faits à l'échelle mondiale pour anticiper, identifier et atténuer ces dangers. Il y recommande en particulier d'élaborer des codes nationaux et internationaux de déontologie et de conduite pour les scientifiques spécialisés dans les sciences de la vie.

Royal Society (Royaume-Uni), Conseil international pour la science (ICSU) et Groupe interacadémies sur les questions internationales (IAP)

13. La Royal Society, l'ICSU et l'IAP ont tenu de concert, à la Royal Society, à Londres, du 4 au 6 septembre 2006, un atelier pour examiner les nouvelles évolutions scientifiques et technologiques ayant un rapport avec la mise en œuvre de la Convention. D'éminents experts internationaux de 23 pays dans les domaines des sciences et des politiques se sont réunis pour examiner les évolutions scientifiques et technologiques les plus intéressantes dans le contexte de l'application de la Convention. Les débats ont porté sur les évolutions et les progrès enregistrés dans plusieurs domaines, notamment la biologie synthétique; les technologies postgénomiques; la recherche immunologique; la découverte et la distribution de médicaments; la biotechnologie agricole et environnementale; et le diagnostic et la surveillance des maladies infectieuses.

14. Durant l'atelier, certains participants ont estimé que la simple réaffirmation des codes de conduite n'apportait aucun éclairage supplémentaire sur d'importants détails concernant leur portée et leur signification. Il faut encore intensifier les efforts pour dialoguer directement avec les scientifiques pour les sensibiliser aux questions des doubles usages et à l'intérêt des codes de conduite et les encourager à contribuer à l'élaboration desdits codes⁹.

Académie royale néerlandaise des arts et des sciences (KNAW)

15. Après les réunions tenues en 2005 au titre de la Convention, le Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences a chargé le Groupe de travail sur la sûreté biologique de l'Académie royale néerlandaise des arts et des sciences (KNAW) d'élaborer un code de conduite. Au deuxième semestre de 2007, le Groupe de travail a publié son Code de conduite pour la sûreté biologique aux Pays-Bas¹⁰. Ce code couvre des questions telles que les suivantes:

⁸ *Globalization, Biosecurity, and the Future of the Life Sciences*, Institute of Medicine and National Research Council of the National Academies, The National Academies Press, Washington, D.C., 2006.

⁹ <http://royalsociety.org/displaypagedoc.asp?id=22789>.

¹⁰ http://www.know.nl/cfdata/publicaties/detail.cfm?boeken_ordernr=20071092.

sensibilisation; politique en matière de recherche et de publication; obligation de rendre compte et surveillance; communication interne et externe; accessibilité; expédition et transport.

III. PUBLICATIONS ET SITES WEB

Arms Control Association

16. En septembre 2006, l'Arms Control Association a publié, dans la série «Arms Control Today», un document intitulé «Crucial Guidance: A Code of Conduct for Biodefense Scientists»¹¹, rédigé par M. Roger Roffey, M. John Hart et M^{me} Frida Kuhlau. Les auteurs concluaient que «les scientifiques ont besoin de codes de conduite pour guider leur action et clarifier leurs réflexions sur les questions éthiques difficiles. Les pays doivent prouver à leur parlement et au grand public qu'un programme de défense biologique a un caractère purement défensif et que les scientifiques qui y participent travaillent en respectant des codes de conduite qui ont été arrêtés en toute transparence. Il faut donc des comités nationaux indépendants de surveillance pour examiner les activités de recherche-développement en cours en matière de défense biologique. En outre, la communauté internationale devrait concevoir une forme d'autorité internationale indépendante chargée de donner des avis aux scientifiques sur la façon dont leurs recherches ou leurs résultats pourraient être utilisés.».

Université d'Exeter

17. En 2007, M. Brian Rappert a publié «Codes of conduct and biological weapons: an in-process assessment»¹². Il y fait le point sur les faits récents, plus précisément en ce qui concerne les codes de type «universel» et les codes de type «société scientifique»; propose des critères pour évaluer ces initiatives; évalue les activités entreprises jusqu'alors sur la base de ces critères; et propose des solutions clefs pour l'avenir.

MIT Center for International Studies

18. M^{me} Jeanne Guillemin, du MIT Center for International Studies, a publié en avril 2007 un article intitulé «Can Scientific Codes of Conduct Deter Bioweapons?»¹³. Elle appuie les codes de conduite, mais souligne l'importance de la Convention en tant que moyen de limiter juridiquement les armes biologiques.

¹¹ http://www.armscontrol.org/act/2006_09/BWCconduct.asp.

¹² Biosecurity and Bioterrorism: Biodefense Strategy, Practice, and Science, Volume 5, Number 2, 2007.

¹³ <http://www.isn.ethz.ch/pubs/ph/details.cfm?lng=en&id=32097>.

Université de Bradford

19. En mars 2008, M. Malcom Dando a publié un article intitulé «The Dutch experiment with a biosecurity code of conduct»¹⁴, dans lequel il a examiné la mise en œuvre du Code de conduite élaboré en 2007 par le Groupe de travail sur la sûreté biologique de l'Académie royale néerlandaise des arts et des sciences (voir plus haut). Selon l'auteur, l'élément clef du Code était l'attention portée à la sensibilisation. M. Dando a conclu que seule une communauté scientifique largement informée et impliquée peut contribuer efficacement à prévenir l'utilisation à mauvais escient des sciences de la vie actuelles.

Site Web sur les codes de conduite

<http://www.projects.ex.ac.uk/codesofconduct/Chronology/index.htm>

20. Ce site Web propose des ressources et des informations relatives aux codes. On y trouvera la chronologie des discussions antérieures sur les codes à l'intention des spécialistes de la biologie, des indications sur les événements pertinents, des publications et des informations de référence, ainsi que des liens avec les organisations clefs. Il a été établi dans le cadre d'un projet réalisé par M. Brian Rappert (Université d'Exeter) et M. Malcolm Dando (Université de Bradford), financé par le New Security Challenges Programme du Economic and Social Research Council du Royaume-Uni et intitulé «Coding Research: Biological Weapons, Security & the Silencing of Science».

¹⁴ <http://www.thebulletin.org/web-edition/columnists/malcolm-dando/the-dutch-experiment-with-a-biosecurity-code-of-conduct>.